



Emplacements réservés (art.L.123-1-8)			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Élargissement des carreaux dans le cadre de l'opération de la rue de la Butte de la	Commune	82 m <sup>2</sup>
ER2	Élargissement du carreaux dans le cadre de l'opération de la rue de la Butte de la	Commune	16 m <sup>2</sup>
ER3	Élargissement des carreaux agricoles des Carrières (12 m)	Commune	843 m <sup>2</sup>
ER4	Élargissement des carreaux (10 m) et du chemin agricole adjoint le long de l'avenue de la rue de la Butte de la	Commune	1893 m <sup>2</sup>
ER5	Création d'un chemin et d'un carreaux dans le cadre de l'opération de la rue de la Butte de la	Commune	6151 m <sup>2</sup>
ER6	Aménagement d'un carreaux local n°11 pour le stationnement des véhicules agricoles	Commune	2818,5 m <sup>2</sup>
ER7	Aménagement des abords de la rue de la Butte de la pour le stationnement des véhicules agricoles et cyclistes jusqu'à la rue de la Butte de la	Commune	1779,5 m <sup>2</sup>
ER8	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	1400m <sup>2</sup>
ER9	Création d'un chemin de déviation agricole	Commune	2 329m <sup>2</sup>

Emplacement réservé pour programme de logement (art.L.123-2-a)			
N°	Désignation	Développeur	Superficie
S1	Programme inter-générationnel de logements sociaux et logements à loyer modéré	Commune	4900m <sup>2</sup>

- LEGENDE**
- Limite de zone
  - UA** Nom de zone
  - Emplacement réservé L.123-1-8
  - Emplacement réservé L.123-2-b
  - ER1** Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés)
  - Zone réservée à l'exploitation de carrière
  - Espace boisé classé à conserver ou à créer L.130-1-7
  - Eléments de paysage à protéger L.123-1-7

- TYPLOGIE DES ZONES**
- UA:** zone urbaine centrale correspondant au centre ancien
  - UB:** zone urbaine périphérique avec une densité d'habitat individuel ultra serrée et caractérisée par des bâtiments anciens en pierre de taille ou en brique
  - UE:** zone urbaine vouée à l'accueil d'activités commerciales
  - NAI:** zone à caractère rural destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation commerciale
  - A:** zone à caractère agricole
  - N:** zone à caractère naturel et forestier
- L'indice "1" renvoie au caractère potentiellement éligible pour l'attribution de l'indicateur (Aires des zones inondables - Crue de 1965)

DEPARTEMENT DE CÔTE D'OR

**COMMUNE DE LONGCOURT-EN-PLAINE**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PLAN DE ZONAGE**

**ARRET DE PROJET**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire :